

1644

20 juillet 1945.

Rapatriment de Suisse et
par la Suisse d'internés,
prisonniers et déportés.

Département politique. Proposition du 11 juillet 1945.

Le département politique soumet le rapport de la délégation suisse à la Conférence d'experts réunie à Berne les 29 et 30 juin 1945, ensuite d'une initiative des autorités militaires interalliées, pour l'examen des problèmes techniques relatifs au rapatriement par la Suisse de prisonniers et déportés alliés de même qu'au départ du territoire de la Confédération des internés militaires et réfugiés civils qui s'y trouvent.

Ce rapport commente les résultats de la Conférence d'experts et formule une série de recommandations quant aux mesures propres à leur donner effet conformément aux intérêts de la Confédération. Il est accompagné des divers textes entérinés par la Conférence.

Le département politique propose et le conseil

d é c i d e :

- 1) de prendre connaissance avec approbation du rapport de la délégation suisse à la conférence d'experts tenue à Berne les 29 et 30 juin 1945;
- 2) d'autoriser la poursuite des négociations dans le sens envisagé par ledit rapport et conformément à la procédure qui s'y trouve esquissée.

Extrait du procès-verbal pour exécution au département politique (en trois exemplaires), au département de justice et police, au département militaire, au département des postes et chemins de fer, au département des finances et des douanes, ainsi qu'à la direction générale des chemins de fer fédéraux; aux départements de l'intérieur et de l'économie publique pour en prendre connaissance.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Ch. Oser